

« LOUIS FAVOREU, L'AMI »

Souvenirs partagés de Paul Amselek

Professeur Emérite à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Dans la belle contribution à mes Mélanges qu'il m'avait offerte peu avant sa disparition, Louis rappelait que nous avions été, disait-il, « compagnons de route depuis près de 50 ans » : 50 ans d'amitié effectivement. Nous nous sommes connus dans le milieu des années 1950, d'abord en 3^{ème} année de Licence en 1956-1957 à la Faculté de Droit de Paris, place du Panthéon ; je venais juste -comme Gérard Cohen-Jonathan- de quitter Alger où j'avais commencé mes études juridiques. Nous avons ainsi eu, Louis et moi, le rare privilège d'entendre le doyen Vedel donner un cours de législation financière et pester d'ailleurs d'avoir à enseigner une législation d'avance condamnée à l'époque à devenir obsolète à la fin de son cours ! Nous nous sommes ensuite retrouvés l'année suivante en D.E.S. de droit public, où nous devons être fortement impressionnés -le terme est faible !- par les enseignements et les méthodes de pensée de Charles Eisenmann : bien que n'ayant pas fait sa thèse avec lui mais avec Marcel Waline, Louis est resté toute sa vie un fervent eisenmannien, cette ferveur ayant trouvé par la suite une nouvelle jouvence dans la redécouverte, à côté des cours de droit administratif d'Eisenmann, de la thèse de ce dernier sur « la justice constitutionnelle et la haute cour

constitutionnelle d'Autriche » élaborée sous le patronage de Hans Kelsen.

A la vérité, nous n'avons fait véritablement connaissance que pendant la préparation de nos thèses respectives et la fréquentation concomitante de la conférence d'agrégation (alors animée avec un inimitable brio par Jean Rivéro) . Il a fallu un peu de temps pour que se nouent entre nous des liens d'amitié : Louis était alors assez intimidant -surtout pour un méditerranéen- avec sa forte carrure, son accent du Béarn, son sérieux de travailleur déjà acharné et méticuleux ; de caractère réservé, il ne s'ouvrait pas facilement. Mais une fois cette étape préliminaire franchie, j'ai eu l'heureuse expérience d'une amitié solide et chaleureuse, d'une généreuse hospitalité aussi, de lui-même et de Marie-Odile dans leur appartement de la rue Amiral Mouchez : c'est là notamment que j'ai goûté pour la première fois aux palombes, sans me méfier -pour être franc- des plombs que mes dents allaient trouver à l'intérieur !

Louis et moi avons soutenu nos thèses la même année, en 1962. Puis c'est ensemble que nous avons essuyé les feux du concours d'agrégation. Je garde encore vivantes à l'esprit les séances épiques de préparation en équipe des leçons (toujours en 24 heures en ce temps-là), avec en particulier, en plus de Louis, Jean Waline, Gérard Cohen-Jonathan, Robert Kovar ; ces séances avaient lieu dans le lugubre hôtel Parisiana, derrière le Panthéon, institution à l'époque incontournable pour les agrégatifs parce que fermant les yeux sur le joyeux charivari provoqué nuit et jour par les équipes en rotation. Je me souviens parfaitement combien la participation de Louis était précieuse, son tempérament minutieux et scrupuleux lui inspirant toujours, au cours des discussions, des remarques éclairées, terre-à-terre, permettant de rester en contact avec les données exactes de la réalité. J'ai retrouvé plus tard avec amusement le même numéro joué

par lui au cours de colloques, en entendant en contrepoint de l'exposé de tel ou tel intervenant une petite voix calme, mais contrariante, s'élevant dans le fond de la salle et introduisant un grain de sable dans la belle mécanique de pensée de l'orateur...

Louis et moi avons été reçus au même concours de 1966 ; nos routes ont ensuite divergé : Louis est parti pour plusieurs années à La Réunion, tandis que je prenais le chemin de Nancy, puis de Strasbourg. Par ailleurs dès 1967, avec son fameux article à la Revue du droit public, commençait son idylle intellectuelle avec le Conseil Constitutionnel, qui devait s'élargir bientôt à l'ensemble des juridictions constitutionnelles, tandis que de mon côté je m'orientais vers les finances publiques. Mais, par la suite, nous nous sommes de nouveau rapprochés et avons eu de passionnants entretiens au niveau de la théorie générale du droit sur laquelle devaient nécessairement ouvrir ses réflexions sur le juge constitutionnel.

En tout cas, dès son retour en métropole, à Aix-en-Provence, la solidité de son amitié, restée intacte, a eu lieu de se manifester avec éclat sous la forme de collaborations et d'échanges de prestations entre Aix et Strasbourg puis Paris, en particulier pour l'organisation du colloque sur la pensée de Charles Eisenmann en 1985 ; je ne compte pas les précieux appuis qu'il m'a donnés pour la publication de travaux auprès des P.U.A.M., d'Economica ou de Bruylant. Jamais son aide n'a fait défaut. En y repensant m'est revenue à la mémoire une formule par laquelle le doyen Robert Redslob célébra autrefois chez Charles Eisenmann, dans une lettre qu'il lui avait adressée, « *der Treuste – der Treuen* » : le vrai, le fidèle. C'est une formule qui me paraît aussi caractériser parfaitement « Louis Favoreu, l'ami ». Et s'il a, du reste, laissé une trace aussi forte dans nos esprits et dans nos cœurs, comme l'atteste le bel hommage que nous lui rendons aujourd'hui, c'est bien sûr en raison de l'œuvre considérable qu'il a

réalisée, mais aussi de la personnalité profondément attachante et charismatique qui était la sienne.
